



**PAR COURRIEL**



Montréal, le 18 mai 2018

**Martine Comtois**  
Secrétaire générale

**Objet : Votre demande d'accès à l'information  
N/D 032 142 000 / 2018-2019-012D**



Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 2 mai dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

- 1) *Le nombre d'employés et cadres actuellement à l'emploi de la SQC, ventilé par corps de métier si possible;*
- 2) *Le nombre estimé de postes à pourvoir d'ici l'entrée en vigueur des lois fédérales et provinciales;*
- 3) *Le nombre d'employés et de cadres de la SAQ qui ont exprimé le désir de travailler pour le SQC, notamment en soumettant leur candidature dans le portail intranet;*
- 4) *Les définitions de tâches telles qu'affichées dans les offres d'emploi;*
- 5) *Le nombre de baux signés pour les futures succursales, si possible ventilé par région et si possible avec l'adresse des locaux ou encore une localisation géographique quelconque ».*

En réponse à vos deux premières demandes nous souhaitons vous rappeler que le 16 novembre 2017, le gouvernement du Québec déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n<sup>o</sup>157 *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière.*

Ce projet de loi, qui est toujours à l'étude en commission parlementaire, prévoit de confier à la Société des alcools du Québec (SAQ) le mandat de mettre sur pied la future Société québécoise du cannabis (SQDC). N'étant pas encore constituée, la SQDC ne compte donc aucun employé.

Cependant, afin de pouvoir réaliser ce mandat, et sous réserve de l'adoption du projet de loi 157, des tâches ont été confiées à des employés de la SAQ de différents secteurs d'activités tels finances, services juridiques, technologie de l'information, ressources humaines et logistique et distribution, représentant, au 31 mars 2018, l'équivalent de 16 ressources à temps complet. Malheureusement, nous ne pouvons vous communiquer le nombre estimé de postes à pourvoir d'ici l'entrée en vigueur des lois fédérales et provinciales puisque celui-ci dépendra du nombre de succursales qui seront déployées et de la structure exacte de la future société qui n'est pas encore définitive.

Cela étant dit, il est à prévoir que chaque succursale devrait compter entre 10 à 15 employés, dont une grande majorité à temps partiel, selon les besoins qui se préciseront.

... /2

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

[REDACTED]

En réponse à votre 3<sup>ème</sup> demande, un certain nombre d'employés ont manifesté le désir de travailler pour la future entreprise mais nous ne pouvons vous donner le nombre exact puisque nous ne détenons pas de document synthèse à cet égard. En effet, pour déterminer le nombre de personnes ayant manifesté leur intérêt, il serait nécessaire de procéder à la comparaison, au croisement et au calcul de nombreuses données puisque la manifestation de cet intérêt a pu prendre diverses formes, tant verbale, électronique qu'écrite et qu'elle se retrouve sur divers supports. En outre, puisque le processus de recrutement n'est pas publié, ces données n'ont pas été organisées. Or, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « la loi ») dont vous trouverez copie en annexe, le droit d'accès ne porte que sur des documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

En réponse à votre 4<sup>ème</sup> demande, nous ne pouvons y donner suite puisque les offres d'emploi n'ont pas encore été publiées.

Finalement, nous souhaitons vous informer qu'en date du 3 mai 2018, aucun bail pour les futures succursales de la SQDC n'était signé. Cela dit, il va de soi que des discussions sont en cours avec d'éventuels bailleurs. Les renseignements que vous souhaitez obtenir seront donc disponibles au fur et à mesure que les ententes de location seront signées.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

La Responsable à l'information,

[REDACTED]  
Martine Comtois